

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 244

présenté par
M. Mickaël Bouloux

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 135, substituer au taux :

« 15 % »,

le taux :

« 22 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à accroître le taux de l'impôt mondial minimum sur les bénéficiaires à 22 %.